

ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE NOUVEAU VIRUS A (H₁N₁) 2009.

Madame, Monsieur,

La vaccination des enfants et adolescents en âge scolaire constitue un élément clef de la lutte contre la diffusion de l'épidémie de grippe A (H₁N₁).

Dans ce cadre, des séances de vaccination sont organisées dans l'enceinte des collèges et lycées pendant le temps scolaire. Elles seront assurées par les médecins et infirmiers de l'Education Nationale.

Cette vaccination n'est pas obligatoire et vous avez la possibilité si vous souhaitez accompagner votre enfant, de vous adresser au centre de vaccination de votre lieu de résidence.

Pour des raisons d'organisation il est nécessaire de recenser le nombre d'élèves souhaitant se faire vacciner dans le cadre scolaire.

A cet effet vous voudrez bien :

- Prendre connaissance des documents d'information joints.
- Renseigner et signer le questionnaire médical comportant une demande d'accord à la vaccination de votre enfant*.
- Renvoyer sous pli cacheté, à l'intention du médecin de l'Education Nationale :

EN CAS D'ACCORD :

- o le questionnaire.
- o Le bon de vaccination de votre enfant que vous aurez reçu de la Caisse d'Assurance Maladie. Si vous n'avez pas reçu ce bon, veuillez joindre une photocopie de l'attestation de sécurité sociale sur laquelle apparaît le nom de votre enfant en qualité d'ayant droit.
- o Eventuellement une photocopie de l'ordonnance si votre enfant suit actuellement un traitement.

EN CAS DE DESACCORD :

- o Ne renvoyer que le questionnaire mentionnant votre désaccord.

La vaccination comporte deux injections à trois semaines d'intervalle minimum. Les dates vous seront communiquées par l'établissement, veuillez munir votre enfant de son carnet de santé ces jours là.

Les personnels de l'établissement de votre enfant restent à votre disposition concernant l'organisation de cette campagne.

* La charte de la personne accueillie pour la vaccination antigrippale peut-être consultée dans les centres de vaccination ou sur le site Internet du Ministère de la Santé.